

La CFDT Saisit le Tribunal d'Instance pour valider la prorogation des instances CE et DP Ouest et imposer des élections.

Info CFDT Ouest

Vos Délégués Ouest

- Dominique EDET
- Cathy PORTEU
- Miguel NOLOT
- Marie Thérèse PELHATTE
- Gilbert LE-BRUN
- Pascal BERTHELOT
- Cécile GAUTIER
- Laurent ROPARS
- Laure RECHER
- Serge BONNET
- Alain DUVERGER
- Thierry VIOLLIN
- Pierre Henri BEAUVAL

Délégués Syndicaux

- Pierre Henri BEAUVAL
- Pascal BERTHELOT
- Claudie BOBET
- Philippe DUBOIS
- Cécile GAUTIER
- Bernard GUYON-NAUD
- Jean François GROS
- Laurent PAULY
- Herve PHILIPPE

Depuis le 26 janvier 2010, suite au refus de deux organisations syndicales de signer une prorogation, les agences de la Région Ouest n'ont plus d'instances CE et DP.

Contrairement à ses intentions annonçant un recours juridique, la Direction semble jouer la montre. De ce fait, la section CFDT de la Région Ouest décide la saisine du Tribunal d'Instance pour faire valider en urgence la prorogation, et imposer à la Direction Générale une date pour la tenue des élections.

Seul le Tribunal d'Instance est compétent pour trancher en cas de carence des instances.

La CFDT vous rappelle qu'elle ne fera pas l'impasse sur les instances des Délégués du Personnel existantes.

La CFDT a toujours demandé un accord de droit syndical afin que les nouveaux délégués et militants ne soient pas pénalisés dans leurs carrières professionnelles à cause de leurs mandats représentatifs.

Pour la CFDT, sa présence sur l'ensemble des agences de la France est indispensable et elle continuera à conforter son implantation progressive dans les régions.

La loi du 20 août 2008 signée par la CFDT et la CGT a modifié le comportement des représentants du personnel et des organisations syndicales.

Depuis cette Loi, demain, chaque organisation syndicale devra obtenir 10% des suffrages exprimés pour garder d'une part, sa présence nationale, et d'autre part sa représentativité régionale. A défaut de l'atteinte des 10%, l'organisation syndicale disparaîtra.

Avec la représentativité, le visage des régions chez NextiraOne va changer et l'hégémonie des uns ou des autres sera remise en cause.

Depuis le 26 janvier, votre soutien provenant de toutes les régions, permet à la CFDT de maintenir la pression sur la Direction Générale

Continuez à soutenir vos délégués CFDT qui s'engagent dans une action en Justice, où le résultat n'est jamais acquis d'avance. Parfois les juges sont imprévisibles, et nous devons obtenir du Tribunal, le rétablissement de nos droits, et éviter le licenciement de la salariée du CE de la région Ouest.